

LE RÉSEAU DANS VOTRE JARDIN

VOUS AVEZ UN PROJET :

- Installer le tout à l'égout.
- Planter un arbre.
- Refaire une clôture.
- Créer une descente de garage.
- Creuser une tranchée.

VOUS DEVEZ FAIRE UNE D.I.C.T :

- Où se procurer l'imprimé et les destinataires.
- Compléter l'imprimé et l'envoyer aux organismes concernés (GRDF, ...).

VOUS DEVEZ REPÉRER OÙ PASSE VOTRE CANALISATION DE GAZ :

- Votre branchement gaz : depuis la rue (coffret ou regard) jusqu'à votre habitation (pénétration dans la maison jusqu'au compteur).
- Existe-t-il une servitude de passage sur votre terrain (présence d'un réseau desservant une autre installation) ? Si vous êtes propriétaire, cela doit figurer dans l'acte de vente.

D.I.C.T.

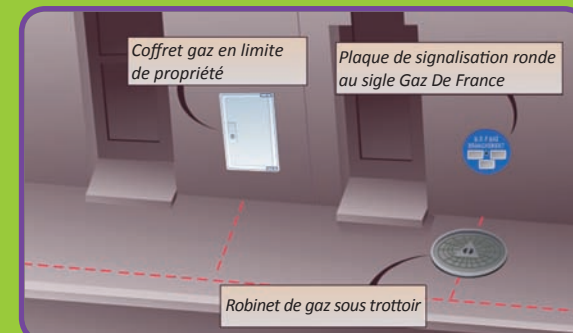
(Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux).

- Rendez-vous sur le site www.dictservices.fr ou www.protys.fr pour plus d'informations.
- Renseignez-vous auprès du service urbanisme de votre commune.



A SAVOIR :

GRDF possède les plans du réseau public (dans votre rue, jusqu'à votre coffret), mais pas les plans de la partie d'installation située dans votre jardin.



Une plaque de signalisation ronde au sigle Gaz de France de 5 cm de diamètre posée au mur en limite de propriété vous informe où se situe le regard sur la voie publique ou trottoir.

Avec ces éléments, vous définissez la zone probable où se trouve votre canalisation. Si vos travaux se situent dans cette zone, peut-être faut-il envisager de modifier vos projets ou de faire déplacer cette canalisation. Si pendant les travaux, la canalisation est arrachée : **APPELEZ LE 18.** Les pompiers se chargeront d'informer GRDF si nécessaire.

Votre coffret ou votre branchement vous gêne :

Contactez l'AGNRC :  **N°Cristal 09 69 36 35 34***

* Appel non surtaxé



ZONE DE SÉCURITÉ :

Dans cette zone, je travaille avec des outils manuels (pioche, pelle...) et non avec des engins mécaniques.

Accordons
nos projets




Conseils en cas d'accident :

- **Interdire** l'accès pour empêcher un autre accident.
- **Ne pas toucher** aux personnes blessées.
- **Alerter** les pompiers (18) et le SAMU (15) si nécessaire.



En cas d'odeur ou d'échappement de gaz :

- **Éloignez-vous** le plus rapidement possible du lieu de l'incident.
- **Téléphonez** à distance pour éviter toute étincelle pouvant déclencher une explosion.
- **Urgence Sécurité Gaz :**  **N°Vert 0 800 47 33 33**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Prudence

si vous effectuez
des travaux
dans votre jardin...

...Vous creusez
peut-être à côté
d'une canalisation
de gaz.